

BGer 6B_827/2022 vom 9. August 2022

Bundesgericht, 2022-08-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_827_2022

FR: TF 6B_827/2022 du 9 août 2022

IT: TF 6B_827/2022 del 9 agosto 2022

Erwägungen

E. 1

Par décision du 19 mai 2022, la 2

e Chambre pénale de la Cour suprême du canton de Berne a refusé d'entrer en matière sur la demande de révision interjetée par A. _____ à l'encontre de l'ordonnance pénale du 29 août 2018 rendue par le Ministère public Jura bernois-Seeland et du jugement du 21 janvier 2020 rendu par la Cour suprême du canton de Berne.

E. 2

Par acte daté du 22 juin 2022 et posté le lendemain selon le pli contenant le mémoire de recours, A. _____ déclare recourir au Tribunal fédéral contre la décision précitée. Il sollicite le bénéfice de l'assistance judiciaire.

E. 3

Le recours contre une décision doit être déposé devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent sa notification (art. 100 al. 1 LTF). Les délais dont le début dépend d'une communication ou de la survenance d'un événement courent dès le lendemain de celles-ci (art. 44 al. 1 LTF). Le délai est observé si le mémoire est remis à La Poste Suisse le dernier jour du délai (art. 48 al. 1 LTF).

En l'espèce, il ressort de l'extrait du suivi des envois de La Poste Suisse que la décision du 19 mai 2022, envoyée en recommandé à l'adresse du recourant, a été notifiée en date du 23 mai 2022. Le délai de recours est par conséquent arrivé à échéance le 22 juin 2022. Il s'ensuit que le recours, remis à La Poste Suisse le 23 juin 2022, est tardif. Il est donc irrecevable.

E. 4

Au vu de ce qui précède, l'irrecevabilité du recours s'avère manifeste. Elle doit être constatée dans la procédure prévue par l' art. 108 al. 1 let. a LTF . Il y a lieu de statuer exceptionnellement sans frais (art. 65 al. 2 et 66 al. 1 LTF), ce qui rend sans objet la requête d'assistance judiciaire.

Par ces motifs, le Juge président prononce :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.